



## Conseil municipal COMPTE-RENDU

### Séance ordinaire du 21/04/2022 à 19 H 00 Sous la présidence de M. Bernard VEINNANT

L'an Deux Mille Vingt-Deux, le 21 avril à 19h00, le conseil municipal de Basse-Ham, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Bernard VEINNANT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19	Nombre de membres présents : 15	Nombre de membres représentés : 4	Date de la convocation : 14/04/2022
--	---------------------------------	-----------------------------------	-------------------------------------

**PRESENTS** : Nathalie BLANVARLET, Sandra BUDZYNSKI, Jean-Paul CASPAR, Claudine CONRARD, Nicolas DEMOULIN, Laurence GARROS, Patricia GEORGES, Fernando GHAMO, Jean-François GONGORA, Patrick HUTHER, Jean-Marie MIZZON  
(Jean-Marie MIZZON, présent à l'ouverture de la séance, quitte la séance à l'examen du point n° 8 et n'a pas participé au vote du point n° 8 au point n° 13. Il a donné procuration pour ces points à Bernard VEINNANT), Catherine ROLLINGER, Michel SCHLEMER, Agnès VACCA, Bernard VEINNANT.

**ABSENTS EXCUSES** : Marjorie BRAUNSHAUSEN, Patrice CUNY, Nathalie GODARD HEINTZ, Jean-Louis HISSETTE

Marjorie BRAUNSHAUSEN (pouvoir à Nathalie BLANVARLET), Patrice CUNY (pouvoir à Nicolas DEMOULIN), Nathalie GODARD HEINTZ (pouvoir à Michel SCHLEMER), Jean-Louis HISSETTE (pouvoir à Patrick HUTHER)

Le secrétariat a été assuré par : M. Nicolas DEMOULIN

---

#### Ordre du jour :

- 1 - Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2022
- 3 - Convention de service pour une intervention de piégeage d'animaux nuisibles
- 4 - Conventions de servitudes avec ENEDIS rue du Canal
- 5 - Convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Valmestroff
- 6 - Schéma directeur de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques
- 7 - Vente d'une parcelle ZAC UNICOM
- 8 - Vente d'une bâtisse rue de la Chapelle
- 9 - Subvention d'équipement à l'association Société Nautique CAP 250
- 10 - Subvention d'équipement à l'Amicale Sportive de Basse-Ham
- 11 - Subvention de fonctionnement 2022 à l'association La Pédiatrie Enchantée
- 12 - Demande de subvention AMISSUR - Investissements spécifiques à la sécurité des usagers de la route
- 13 - Demande de subvention - Extension du réseau de vidéoprotection

La séance est ouverte à 19 heures

---

**N° 2022/026 - Désignation d'un secrétaire de séance**

*Le Conseil Municipal :*

1°) désigne Monsieur Nicolas DEMOULIN en qualité de secrétaire de séance.

**N° 2022/027 - Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2022**

*Le Conseil Municipal :*

1°) adopte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 mars 2022.

**N° 2022/028 - Convention de service pour une intervention de piégeage d'animaux nuisibles**

*Le Conseil Municipal :*

1°) approuve la nouvelle convention de service pour une intervention de piégeage d'animaux nuisibles présentée par la Président de l'Association des Piégeurs Mosellans prévoyant un nouveau barème d'indemnisation des piégeurs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 suivant annexe II de la présente convention.

2°) autorise le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toutes les pièces qui s'y rattachent.

**N° 2022/029 - Conventions de servitudes avec ENEDIS rue du Canal**

*Le Conseil Municipal :*

1°) approuve la convention de servitude avec ENEDIS pour la pose de 4 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 86 m ainsi que ses accessoires sur la parcelle cadastrée section 29, n° 320 sise rue du Canal.

2°) approuve la convention de mise à disposition avec ENEDIS d'un terrain de 25 m<sup>2</sup> appartenant à l'unité foncière cadastrée section 29, n° 320 sise rue du Canal afin d'y installer un poste de transformation de courant électrique.

3°) autorise le Maire à signer les conventions correspondantes ainsi que toutes les pièces qui s'y rattachent.

**N° 2022/030 - Convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Valmestroff**

*Le Conseil Municipal :*

1°) approuve la convention de mise à disposition de personnel définissant les conditions dans lesquelles la commune de Basse-Ham met un agent à disposition de la commune de Valmestroff afin d'assurer les opérations courantes en matière de comptabilité et de gestion du personnel pour une durée hebdomadaire maximale fixée à 4 heures et pour une durée maximale d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.

2°) autorise le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toutes les pièces qui s'y rattachent.

**N° 2022/031 - Schéma directeur de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques**

*Le Conseil Municipal :*

- 1°) approuve les conclusions du rapport de préconisation du bureau d'étude,
- 2°) adopte le schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharge proposé,
- 3°) autorise le Maire à signer une convention selon les termes indiqués avec le SISCODIPE.

**N° 2022/032 - Vente d'une parcelle ZAC UNICOM**

*Le Conseil Municipal :*

- 1°) autorise le Maire à céder à M. Sébastien CORAN, ou toute société pouvant se substituer, la parcelle cadastrée section 24 n° 0506 d'une surface de 5.355 m<sup>2</sup> au prix de 230.000€ HT,
- 2°) autorise le Maire à signer tous les documents portant sur cette affaire.

**N° 2022/033 - Vente d'une bâtisse rue de la Chapelle**

*Le Conseil Municipal :*

- 1°) autorise le Maire à céder au groupe Batigère la parcelle cadastrée section 34 n°384 d'une surface de 2298 m<sup>2</sup>, pour un montant de 500.000€ HT,
- 2°) le bailleur s'engage à réaliser la résidence intergénérationnelle dans les conditions précisées dans la délibération correspondante (le programme proposé ne devra pas dépasser le niveau R+1+combles et le nombre de logements, tout en restant inférieur à 20, sera étudié en concertation avec la commune, la commune sera consultée pendant toute la durée de l'élaboration du projet et elle aura un droit de priorité sur l'attribution de 2/3 des logements, compte-tenu de la configuration du quartier, le nombre de places de stationnement réalisé sur la parcelle devra être étudié précisément et un accord express devra être donné par la commune sur ce point avant tout dépôt de permis),
- 3°) autorise le Maire à signer tous les documents portant sur cette affaire.

**N° 2022/034 - Subvention d'équipement à l'association Société Nautique CAP 250**

*Le Conseil Municipal :*

- 1°) accorde une subvention d'un montant de 2 360 € à l'association Société Nautique CAP 250 pour l'achat de quatre voiles et deux mats.

**N° 2022/035 - Subvention d'équipement à l'Amicale Sportive de Basse-Ham**

*Le Conseil Municipal :*

- 1°) accorde une subvention d'un montant de 2 370 € à l'Amicale Sportive de Basse-Ham pour l'achat d'un but mobile avec filet et poids de lestage, de quatre minibuts, de quatre planches à rebond, d'une armoire frigorifique, d'une machine à laver et d'une tablette informatique.

**N° 2022/036 - Subvention de fonctionnement 2022 à l'association La Pédiatrie Enchantée**

*Le Conseil Municipal :*

- 1°) attribue une subvention de 80 € à l'association La Pédiatrie Enchantée au titre de l'année 2022.

**N° 2022/037 - Demande de subvention AMISSUR - Investissements spécifiques à la sécurité des usagers de la route**

*Le Conseil Municipal :*

- 1°) autorise le Maire à solliciter le concours du Conseil Départemental pour les dossiers suivants :
- installation de radar pédagogique rue du Stade : 3.000 € HT
  - installation de glissières de sécurité rue du Stade : 2.000 € HT
  - fourniture et pose de panneaux de signalisation avenue de Nieppe : 3.000€ HT
- 2°) les subventions sont sollicitées à hauteur de 30%, le solde étant pris en charge sur le budget communal ; la commune s'engageant également à assurer la gestion et l'entretien des équipements subventionnés
- 3°) la commune s'engage à achever les travaux subventionnés avant le 15 octobre 2023.

**N° 2022/038 - Demande de subvention - Extension du réseau de vidéoprotection**

*Le Conseil Municipal :*

- 1°) autorise le Maire à solliciter le concours de la Région Grand Est et de l'Etat pour les travaux d'extension du réseau de vidéoprotection communal et approuve le plan de financent suivant :

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>MONTANTS HT</b>	<b>RECETTES</b>	
Fourniture et pose de caméras	48.000 €	ETAT FIPD (40%)	19.200 €
		REGION GRAND EST (30% du reste à charge)	8.640 €
		SOLDE COMMUNE	23.520 €
		<b>TOTAL</b>	<b>48.000 €</b>

Après communication du compte-rendu des décisions du Maire et des informations diverses, la séance est levée à 20 heures 45.